

**PC 40**  
**NOTICE DE SECURITE**  
**ERP**

**CREATION D'UN CRÉMATORIUM**

Rue de Kernevec  
22 220 MINIHY-TREGUIER

**1 – REMARQUE PRELIMINAIRE**

Cette notice descriptive de sécurité a été élaborée à votre attention dans le but de faciliter votre travail sur les dispositions essentielles de sécurité que vous devez prévoir suivant le classement de votre projet E.R.P.

Le présent document dont toutes les rubriques sont à renseigner doit être joint OBLIGATOIREMENT à tout projet concernant les établissements recevant du public.

Cette notice qui n'a pas un caractère exhaustif devra comprendre toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du projet et des plans (notice de l'établissement, conditions d'exploitation...) et mentionner les dispositions prises pour satisfaire aux mesures réglementaires.

Les différentes rubriques qui suivent doivent être complétées, le cas échéant, par les dispositions particulières applicables à chaque type d'établissement au sens du règlement de sécurité.

**NOTA 1** : Les rubriques n'intéressant pas le projet devront porter la mention " SANS OBJET ".

**NOTA 2** : Toute demande de dérogation aux dispositions réglementaires devra faire l'objet d'un dossier spécifique, indépendant de la notice de sécurité, en précisant les motifs, les justifications aux atténuations sollicitées et les mesures compensatoires en application de l'article GN 4 § 2. Demande à soumettre à l'approbation de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

**Annexe** : Engagement du maître d'ouvrage.

**2 – AVANT PROPOS REGLEMENTAIRE**

Article R 123-22

Le permis de construire ne peut être délivré qu'après consultation de la commission de sécurité compétente.

#### Article R 123-23

Les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du maire donnée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement ou toute modification des établissements.

#### Article R 123-24

Les dossiers soumis à la commission de sécurité compétente en vue de recueillir son avis en application des articles précédents doivent comporter toutes les précisions de sécurité prévues au présent chapitre, notamment en ce qui concerne la nature de l'établissement et les conditions d'exploitation, la situation et la superficie, le mode de construction du gros œuvre et des toitures.

Une notice descriptive précise les matériaux utilisés tant pour le gros œuvre que pour la décoration et les aménagements intérieurs.

Des plans doivent indiquer les largeurs de tous les passages affectés à la circulation du public, tels que dégagements, escaliers, sorties. Ils doivent comporter des renseignements sommaires ou des tracés schématiques concernant :

- les organes généraux de production et de distribution d'électricité haute et basse tension,
- l'emplacement des compteurs de gaz et le cheminement des canalisations générales d'alimentation,
- l'emplacement des chaufferies, leurs dimensions, leurs caractéristiques principales compte-tenu de l'encombrement des chaudières ; l'emplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion, d'amenée de l'air frais, d'évacuation des gaz viciés ; l'emplacement et les dimensions des locaux destinés au stockage des combustibles, le cheminement de ce combustible depuis la voie publique,
- les moyens particuliers de défense et de secours contre l'incendie.

Ces plans et tracés divers de même que leur présentation doivent être conformes aux normes en vigueur.

# NOTICE DE SECURITE

## NOM DE L'ETABLISSEMENT OU RAISON SOCIALE

### **CRÉMATORIUM DE MINIHY-TREGUIER**

Rue de Kernevec  
22 220 MINIHY-TREGUIER

## MAITRE D'OUVRAGE :

**ELYSIO INVEST**  
2, Rue du CapHorn  
44 800 SAINT-HERBLAIN  
02.51.84.57.17  
fboissinot@elysioinvest.fr

**GROUPE OGF**  
31 rue de Cambrai  
75 019 PARIS  
william.richard@ogf.fr

## MAITRE D'ŒUVRE :

**SARL AP ATELIER D'ARCHITECTURE**  
Téléphone : 02 51 35 42 51  
Mail : accueil.ap2a@gmail.com  
Adresse : 24B, Rue de Bois de Cené  
Commune : 85 300 CHALLANS

## ORGANISME DE CONTROLE

**APAVE**

## DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

- Construction d'un crematorium comprenant une zone accessible au public avec salle de cérémonie, accueil, convivialité et une zone privée technique comprenant locaux sociaux, locaux techniques et salle des fours. Création d'un parking, d'un jardin du souvenir et des espaces verts.

## CLASSEMENT

### a) Effectif théorique ou déclaré par le chef d'établissement ou maître d'ouvrage

Le Crématorium est un établissement de Type V, cet établissement n'accueillant pas de personne ou de personnel la nuit, et conformément à l'article U49, nous déclarons les effectifs suivants :

RDC : 190 publics  
3 Personnels

L'effectif susceptible d'être admis dans l'établissement est de 193 personnes, soit : 190 publics et 3 personnels

- effectif du public (préciser le mode de calcul) :

EFFECTIF DU PUBLIC - MODE DE CALCUL				
	RDC		Déclaratif	
TOTAL	190		190	

### APPLICATION DE L'ARTICLE GN8

- effectif par niveau de personnes handicapées circulant à fauteuil roulant (accompagnées ou non) : Tous les espaces ERP sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### b) Classement

- activités principales : Crématorium.

**L'établissement est classé ERP de type V de la 5ème catégorie.**

## **CONCEPTION DU ou DES BATIMENT(S)**

### **Desserte du ou des bâtiment(s)**

Rue de Kernevec

### **IMPLANTATION**

Façades : 4 façades accessibles depuis les parkings publics et privés  
attenant au bâtiment

### **ISOLEMENT par rapport au(x) tiers**

Vis-à-vis : Pas de vis a vis.

Latéral : S.O.

Superposé : S.O.

### **CONSTRUCTION – CONCEPTION**

Choix du type de distribution intérieure : Cloisons sèches placoplâtre

#### **A) Construction (préciser la nature et qualité des matériaux utilisés)**

##### **1) Résistance au feu des structures et planchers :**

Conforme à la réglementation CF1h

Salle Fours et Filtration : CF2h (Murs et Plafonds)

##### **2) Couverture charpente :**

- Charpente industrielle + Bac Acier + isolation.
- Toiture Terrasse

##### **3) Façades**

Enduit monocouche M0

- 4) Description du cloisonnement (murs, cloisons, portes)  
 Sans exigence pour les locaux à risques courants
- Cloisonnement type plaque de plâtre, cf1h (stockage urnes, TGBT, réactifs, local ménage, ECS, local rangement)
  - Murs agglos CF2h séparation salle d'introduction/salle des fours avec dégagements techniques

5) Locaux non accessibles au public :  
 Sans Objet

6) Conduits et gaines :  
 VMC gaines M0-M1  
 Clapets CF traversée Mur CF

B) Distribution : description des locaux par niveaux en précisant leur affectation et leur superficie

- Locaux non accessible au public :
  - Local poubelle = 6.06 m<sup>2</sup>
  - Local célébrant = 2.08 m<sup>2</sup>
  - Vestiaire Hommes = 3.26m<sup>2</sup>
  - Vestiaire Femmes = 3.24m<sup>2</sup>
  - WC Hommes = 3.26m<sup>2</sup>
  - WC Femmes = 3.24m<sup>2</sup>
  - Sanitaires publics = 12.39m<sup>2</sup>
  - Salle Détente = 11,13 m<sup>2</sup>
  - Bureau = 12.09m<sup>2</sup>
  - Local ménage = 3.40m<sup>2</sup>
  - Local production ECS = 3.28m<sup>2</sup>
  - Local TGBT = 3.13m<sup>2</sup>
  - Salle Fours et Filtration = 69.98m<sup>2</sup>
  - Salle d'Introduction = 30.66m<sup>2</sup>
  - SAS + Circulation = 53.78m<sup>2</sup>
  - Salle des Urnes = 6.55m<sup>2</sup>
  - Rangement et Stockage = 7.17 m<sup>2</sup>
  - Stockage réactifs = 8.60m<sup>2</sup>
- Locaux accessible au public :
  - Salle de recueillement = 111.01 m<sup>2</sup>
  - Alcove = 13.92m<sup>2</sup>

- Salon des retrouvailles = 56.04 m<sup>2</sup>
- Hall d'accueil = 65.23m<sup>2</sup>
- Remise des urnes / Salle de visualisation = 15.02 m<sup>2</sup>

### DEGAGEMENTS : Nombre de sorties et leurs largeurs par niveau

EFFECTIFS					DEGAGEMENTS			
					Réglementaires		Réalisés	
	Public	Per s.	Aggrav	Cumul	Sorties ou escaliers	UP	Sorties ou escaliers	UP
<b>RDC</b>	190	3		193	2	4	5	10

### DESENFUMAGE

Zone accessible au public :

- Salles : < 300 m<sup>2</sup> pas d'exigence

### CHAUFFAGE – VENTILATION

a) Chauffage

- 1) Type : Climatisation Réversible / CTA
- 2) Chaufferie : Sans Objet
- 3) Combustible : Sans Objet

- Production d'eau chaude sanitaire :

b)

1) Type : Ballon électrique pour sanitaire

2) Organes de coupure : Fours / Alimentation GAZ (vannes coupures extérieures)

c) Traitement d'air et Ventilation

1) Type : Ventilation mécanique simple flux / CTA

2) Description : Dans chaque sanitaire et local personnel.

### **GAZ :**

- Gaz de ville.

Il permettra d'alimenter les fours.

### **ELECTRICITE**

- Conforme NFC 15-100

### **ECLAIRAGE**

- Normal : électrique

- Sécurité : Par blocs autonomes pour le balisage

### **MOYENS DE SECOURS**

Evacuation des PMR de plein pied en RDC

#### **- Extérieurs :**

- Besoin en eau : à définir

Débit : à définir

- Point d'eau d'incendie : moins de 200 m

Nature : Poteau

- Nombre : 1

- Distance du point d'eau : moins de 200 m

#### **- Intérieurs**



-  
 Extincteurs (implantation, types, nombre par niveau) :  
 - RDC : 4 x 6 litres EP (1 unité dans chaque espace) + 2 CO2

**Système de sécurité incendie (SSI) de catégorie E :**

- Système d'alarme :

- Equipement d'alarme type : 5 avec DM près de sorties de secours,  
 Flash dans les sanitaires.

- Générale :

- Restreinte :

- Alerte : Alarme incendie

- Téléphone urbain : oui

- Consignes de sécurité : oui

- Affichage des plans : Plan d'intervention à l'entrée

Fait à MINIHY-TREGUIER, LE 25 Mars 2022

**Maître d'ouvrage**

**OGF**  
 William RICHARD  
 Directeur Service Travaux & Maintenance  
 31, rue de Cambrai  
 75946 PARIS Cedex 11

**SARL ELYSIO INVEST**

SARL au capital de 1000 €  
 Rue du CAP HORN  
 44800 SAINT-HERBLAIN  
 RCS NANTES : 512 883 653  
 N° intracom. FR 14 512 883 653

**Maître d'œuvre**

**AP Atelier d'Architecture**  
 Sarl à associé unique d'Architecture  
 74 B rue de Bois de Cené  
 85300 CHALLANS  
 ☎. 02 51 35 42 51 - Port. 06 19 08 20 53  
 RCS La Roche sur Yon 529 915 746 00034  
 N° ordre national S 14501 - Code APE 7111Z